



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 30 avril 2020

### LE DÉPARTEMENT VEILLE AU MAINTIEN DU LIEN AVEC LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

**La crise sanitaire fragilise de manière importante la vie des personnes en situation de handicap et de leur famille. Aussi, le Département veille tout particulièrement dans cette période à maintenir le lien avec les personnes en situation de handicap, qu'elles soient chez elles ou en établissement.**

#### **Des agents départementaux plus que jamais mobilisés**

En raison de la crise sanitaire, la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) a fermé ses portes le 16 mars 2020 sur décision du Gouvernement. Pour autant, la MDA continue d'assurer ses missions de service public indispensables pour les personnes en situation de handicap, et le maintien des Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), chargées de décider des droits et des prestations des personnes handicapées.

L'accueil physique a été suspendu pour éviter tout risque d'accélération de la circulation du virus et de contamination de personnes vulnérables, sauf pour les rendez-vous présentant un caractère d'urgence.

Parallèlement, pour assurer une réponse aux besoins des personnes en situation de handicap, éviter tout isolement, et conformément au plan de continuité des services publics mis en œuvre, la MDA :

- a renforcé son accueil téléphonique avec un numéro d'appel dédié : 04 38 12 48 88 (24H/24 et 7j/7) pour répondre à toutes les questions et soutenir dans cette période les personnes en situation de handicap et leur famille ;
- suit à distance les demandes des usagers selon le moyen de correspondance le plus adapté à chaque situation : téléphone, message électronique ...
- a mis en œuvre un circuit simplifié pour examiner les 3 314 demandes reçues ; par exemple pour accompagner les situations de retour à domicile de personnes en situation de handicap jusque-là accueillies en établissement médico-social, les demandes de prestation de compensation du handicap (PCH) doivent être traitées sans délai ;
- a adapté les modalités de fonctionnement de la CDAPH à la situation sanitaire ce qui a permis depuis le début du confinement, de maintenir les 3 CDAPH prévues initialement et de rendre 10 186 décisions.

Par ailleurs, pour éviter toute situation de rupture de droits, le Gouvernement a décidé la prolongation automatique d'une durée de six mois des droits et prestations qui expirent entre le 12 mars et le 31 juillet 2020 ou qui ont expiré avant le 12 mars mais qui n'ont pas encore été renouvelés à cette date (AAH, AEEH, PCH, ACTP, RQTH, CMI ...)



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Des initiatives pour faciliter le quotidien**

Depuis le début de la crise liée au Covid-19, le Département déploie des initiatives pour faciliter le quotidien des personnes en situation de handicap à domicile ou en établissement.

S'agissant des personnes en perte d'autonomie qui vivent à domicile, elles peuvent consulter le site [Isereadom.fr](http://Isereadom.fr) pour les épauler au quotidien. Le site référence plus de 80 initiatives solidaires prises en cette période de confinement par les communes, les centres communaux d'action sociale, les associations, etc. En quelques clics, il est possible de retrouver à côté de chez soi, des initiatives liées à la livraison de courses, de médicaments, au portage de repas et au maintien du lien social, grâce à des appels téléphoniques réguliers.

Comme pour les établissements d'accueil pour personnes âgées (Ehpad et résidences autonomie), le Département a lancé un appel à candidature auprès des établissements d'accueil des personnes handicapées pour bénéficier d'E-lío. Ce dispositif permet de lancer une vidéoconférence à partir d'un poste de télévision, mais également de réaliser des messages personnalisés, et ainsi en cette période, de maintenir le lien social indispensable entre les résidents et leur famille.

Pour remercier les personnels des établissements isérois pour personnes handicapées pour leur travail en cette période exceptionnelle, le Département leur a offert aujourd'hui 1 000 paniers garnis de produits agricoles locaux IsHere, comme cela a déjà été le cas pour les établissements d'accueil des personnes âgées. Il s'agit aussi, par cette opération, de soutenir la filière agricole locale iséroise, fortement impactée par la crise sanitaire, et de faire connaître la qualité de ses produits.

*« La crise sanitaire accentue la nécessité de multiplier les initiatives de solidarité en direction des personnes les plus fragiles, notamment les personnes en situation de handicap et leur famille, en raison de l'augmentation de leurs difficultés »,* affirme Jean-Pierre Barbier, Président du Département.

*« En tant que chef de file des solidarités humaines, le rôle du Département de l'Isère est d'être aux côtés des plus fragiles pour les aider à surmonter du mieux possible cette période d'incertitudes »,* indique Laura Bonnefoy, vice-présidente du Département chargée de la dépendance et des handicaps.